

**Pensée juridique et enseignement du droit au XIX^e siècle
(France-Allemagne)**

**Legal thought and legal education in the 19th century
(France-Germany)**

Direction : Thérance Carvalho, Professeur des Universités.

Résumé du projet : Les relations juridiques entre la France et l'Allemagne, pays moteurs de la construction européennes, sont étroites. Pourtant, une histoire croisée de la pensée juridique dans l'espace franco-allemand reste à écrire. Cette thèse vise à traiter plusieurs questions :

- ❖ Comment la pensée juridique française a été reçue en Allemagne ?
- ❖ Comment la pensée juridique allemande a été reçue en France ?
- ❖ De quelles manières les droits français et allemands se sont-ils enrichis mutuellement dans un contexte de compétition nationaliste ?

Le XIX^e siècle constitue pour ces interrogations une étape charnière, marquée par la codification du droit français (1804-1810) et l'unification des états germaniques (1871). Face aux codes napoléoniens, les juristes allemands hésitent entre admiration et rejet. C'est même la réception du droit français dans l'espace germanique qui provoque la naissance doctrinale de « l'école historique du droit » portée par Savigny et ses disciples. D'un point de vue épistémologique, ce travail doctoral nécessitera de recourir aux méthodes de l'histoire du droit et du droit comparé. D'un point de vue matériel, il exigera des déplacements entre les deux pays pour consulter des fonds conservés dans les bibliothèques et archives des deux côtés du Rhin.